



APST Loir-et-Cher
1 rue Michel Bégon
41000 Blois
02 54 52 41 41

La santé ça se travaille !

Sommaire

Chiffres clés

◆ Répartition par centre de l'APST41	4
◆ Répartition par taille d'entreprise	4
◆ Répartition par secteur professionnel	5

Axe 1

Identifier les situations de travail à risques afin d'accompagner les employeurs dans la mise en place d'un plan de prévention

◆ La prévention primaire au cœur de nos missions	8
◆ Mieux vous connaître pour mieux répondre à vos besoins	9
◆ Repérer les risques professionnels pour mieux les évaluer ; une étape incontournable de la prévention primaire	12
◆ Informer, sensibiliser, conseiller sur des risques ciblés pour agir en prévention	13

Axe 2

Assurer le suivi individuel de l'état de santé de l'ensemble des salariés

◆ Garantir l'effectivité du service, notre priorité	18
◆ Une bonne hygiène de vie au travail pour une meilleure santé au travail	20
◆ Proposer un suivi et des actions de prévention adaptées aux salariés intérimaires	21

Axe 3

Repérer et accompagner les salariés en risque de désinsertion professionnelle

◆ Mieux repérer et évaluer le risque de désinsertion professionnelle pour agir précocement	23
◆ Accompagner le maintien en emploi de vos salariés grâce à notre Cellule PDP	24
◆ Des compétences et des dispositifs pour accompagner le parcours de maintien en emploi, dans ou hors de l'entreprise	25
◆ Zoom sur certains dispositifs de maintien en emploi	26



Les données chiffrées présentes dans ce document sont basées sur l'activité 2023 du service et s'appuient sur :

- ✓ La traçabilité des informations enregistrées par les équipes pluridisciplinaires de l'APST41
- ✓ Les déclarations de 5 281 entreprises (soit 83% des adhérents de l'APST41)
- ✓ Les réponses de 19 166 salariés aux questionnaires lors de leurs visites médicales (soit plus de 1 salarié sur 3 suivis par l'APST41)



La santé, ça se travaille !

Notre engagement à vos côtés

Chers adhérentes, chers adhérents,

En tant qu'acteur majeur de la prévention, de la santé et du bien-être au travail, l'APST41 s'engage quotidiennement pour vous conseiller, vous employeurs, vos salariés et leurs représentants.

Conscients de notre rôle dans la protection de la santé des travailleurs, nous nous efforçons de créer un environnement de proximité avec nos adhérents et de bien comprendre leurs besoins afin de leur proposer des solutions adaptées à leurs spécificités.

Dans un contexte marqué par de nombreuses incertitudes et des difficultés croissantes à recruter et fidéliser les collaborateurs, notre mission prend encore plus de sens. La préservation de la santé physique et mentale des salariés et des conditions de travail est un facteur clé de motivation et de fidélisation.

En plus de nos actions sur le terrain, nous recueillons et exploitons des données auprès des entreprises, des salariés et de nos équipes pluridisciplinaires qui nous aident à suivre, identifier les tendances et à anticiper les besoins futurs pour orienter nos actions de prévention. Ainsi, notre projet de service pluriannuel pour la période 2021-2026 a été conçu pour répondre aux réalités des entreprises de notre département. Notre accompagnement se veut équitable, proactif et cohérent dans un souci de renforcement de la prévention des risques professionnels et de développement d'une culture de prévention primaire de la santé au travail.

Cette brochure, réalisée à mi-parcours de notre projet de service, témoigne de notre engagement et notre volonté à contribuer ensemble à faire de la santé au travail un levier de performance et de santé pour votre entreprise.

Carole DANOVARO
Directrice

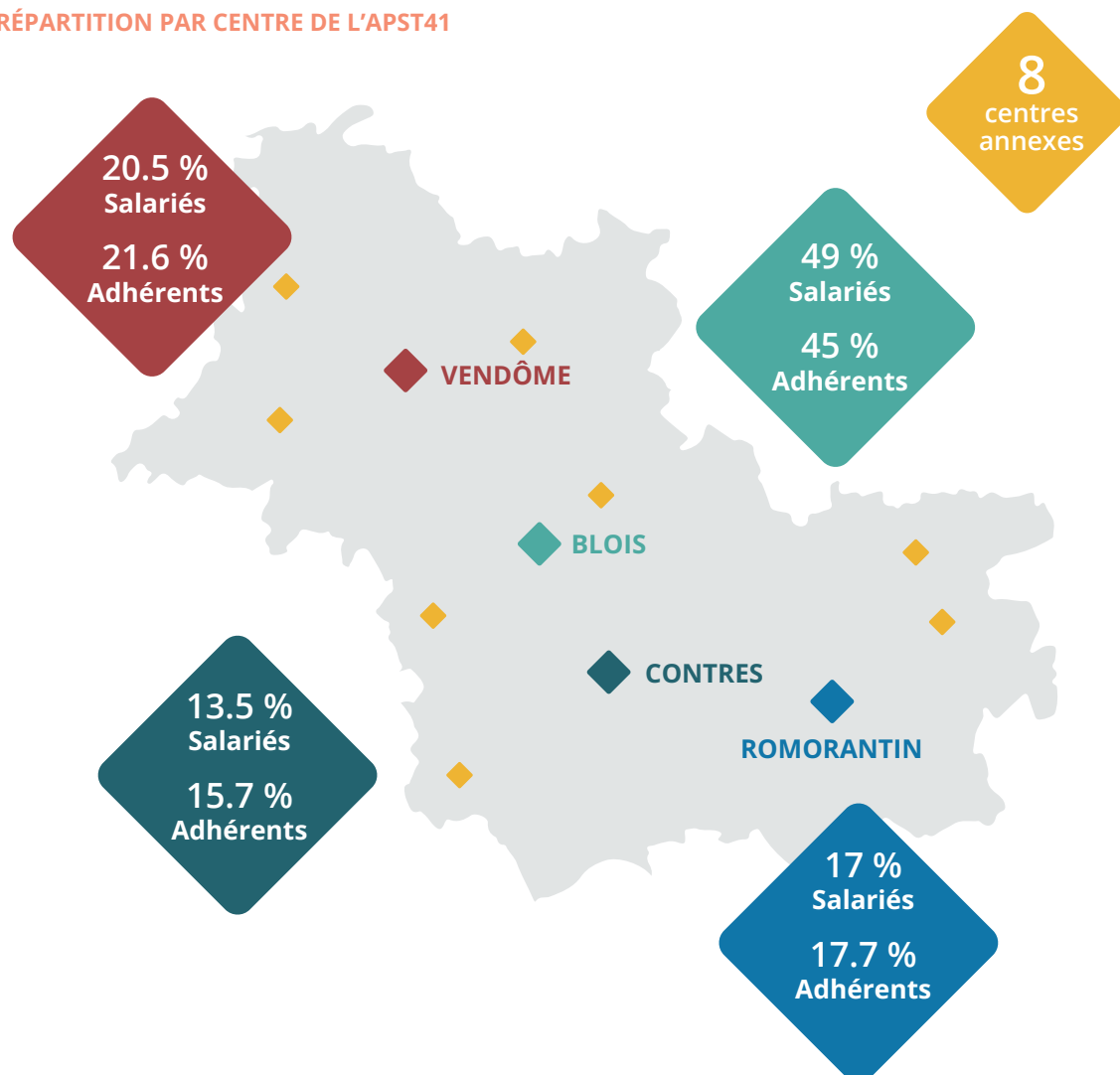
Jean-Pierre GYSELINCK
Président



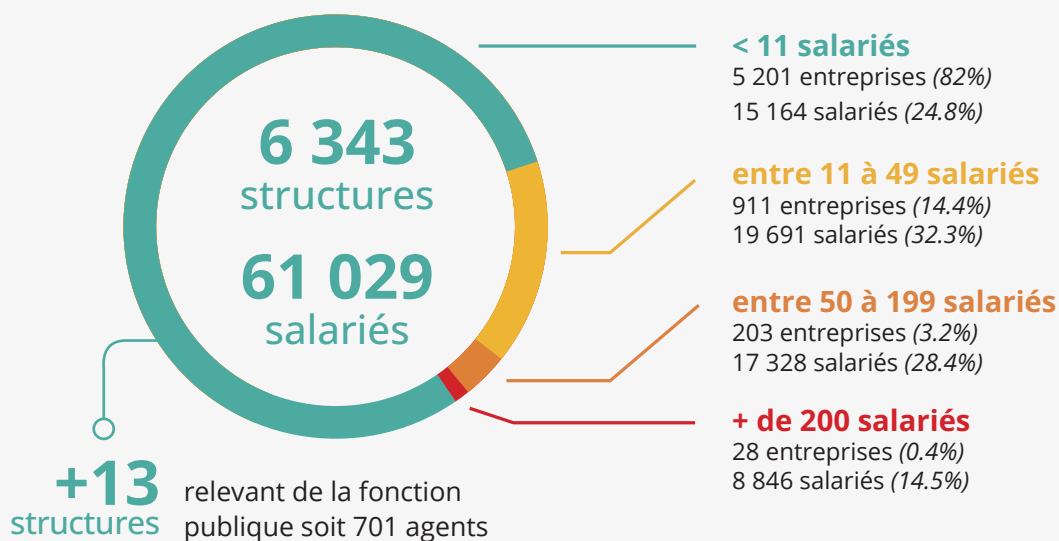
*Ensemble des collaborateurs
de l'APST41*

6 356 STRUCTURES ET 61 730 SALARIÉS SUIVIS PAR L'APST LOIR-ET-CHER

RÉPARTITION PAR CENTRE DE L'APST41



RÉPARTITION PAR TAILLE D'ENTREPRISE



RÉPARTITION PAR SECTEUR PROFESSIONNEL



Commerce et automobile
1 570 entreprises
11 788 salariés



Industrie manufacturière
719 entreprises
15 926 salariés



Hébergement restauration
620 entreprises
3 962 salariés



Santé humaine & action sociale
510 entreprises
8 136 salariés



Activités scientifiques
487 entreprises
2 940 salariés



Services administratifs
478 entreprises
5 547 salariés



Services
464 entreprises
2 428 salariés



Employeur particulier
370 entreprises
372 salariés



Autres secteurs
312 entreprises
1 427 salariés



Activités financières
311 entreprises
2 234 salariés



Transport
223 entreprises
3 227 salariés



Activités immobilières
129 entreprises
848 salariés



Enseignement
113 entreprises
848 salariés



Administration publique
35 entreprises
1 348 salariés

522 nouveaux adhérents

- ✓ L'adhésion à un Service de Prévention et de Santé au Travail est obligatoire pour toute entreprise dès le 1er salarié, quelles que soient la nature et la durée du contrat de travail.
- ✓ L'APST41 est agréé pour suivre les salariés de toutes les entreprises du Loir-et-Cher, à l'exception des secteurs agricole et bâtiment/travaux publics.

426 radiations

Notre service Gestion des adhérents a procédé à la radiation de 426 entreprises en 2023, entraînant la clôture de leur dossier.

Motifs de radiation

146 / 34%

Cessation d'activité
(26% en 2022)

113 / 26.5%

Absence déclaration d'effectif
(13.8% en 2022)

74 / 17.5%

Autres (fermeture / résiliation / décès / déménagement...) (8.5% en 2022)

46 / 11%

Absence de personnel (23.6% en 2022)

31 / 7%

Pas de règlement (4% en 2022)

16 / 4%

Liquidation judiciaire (3.7% en 2022)

S'ENGAGER ENSEMBLE POUR ADAPTER LE SERVICE AUX CHANGEMENTS À VENIR

L'OFFRE SOCLE DE SERVICES

Afin de renforcer le suivi de la santé des salariés au travail et faciliter la mise en œuvre par les employeurs de leurs obligations, l'offre socle promulguée dans la loi du 02 août 2021, permet le déploiement d'une santé au travail moderne, capable de répondre aux enjeux actuels du monde du travail. Cette offre socle s'imbrique aujourd'hui parfaitement dans notre projet de service et dans notre politique de prévention et s'articule autour de 3 axes :



Toutes les entreprises adhérentes, les dirigeants et leurs salariés bénéficient de la même offre de services. À retrouver en détails sur www.apst41.fr

UNE OFFRE COMPLÉMENTAIRE DE SERVICES

Conçue pour enrichir l'offre socle et pour répondre aux besoins spécifiques des adhérents, cette offre additionnelle et tarifée est mise en œuvre uniquement pour ces derniers.

■ **L'offre de formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)** donne à toute personne le moyen d'agir à bon escient pour assister une personne qui rencontre un problème de santé mentale. De la même manière que les premiers secours physiques visent à fournir une assistance immédiate en cas de blessure ou de problème physique, les PSSM ont pour objectif de prodiguer un soutien initial à toute personne confrontée à une détresse psychologique, une crise émotionnelle...

■ **L'outil numérisé « NOA »** est proposé à l'ensemble des adhérents afin de faciliter la réalisation de leur Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Cet outil est accessible via le portail employeur.



Pour plus d'informations : offrecopssm@apst41.fr

L'OFFRE SPÉCIFIQUE

Introduite dans la loi du 2 août 2021, cette offre spécifique s'appuie sur une partie de la présente offre socle en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel et de prévention de la désinsertion professionnelle, tout en prenant en compte des spécificités attachées au travail indépendant.

Le saviez-vous ?

✓ **Promotion du service et démarche RSE**
L'APST41, en tant qu'acteur clé de la prévention, de la santé et du bien-être au travail, s'est engagée en 2022 dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), consciente de son rôle essentiel dans la protection de la santé des travailleurs.



Axe 1

**Identifier les situations
de travail à risques
afin d'accompagner les
entreprises dans la mise
en place d'un plan de
prévention**

LA PRÉVENTION PRIMAIRE AU CŒUR DE NOS MISSIONS



Les équipes de l'APST41 se mobilisent au quotidien pour répondre aux besoins des entreprises adhérentes et de leurs salariés et mettre en place une action de prévention primaire, a minima tous les 4 ans, et ainsi aider les employeurs à préserver la santé physique et mentale de leurs salariés.

L'APST41 a renforcé ses ressources et compétences pour favoriser chez ses adhérents la mise en place d'une culture de prévention primaire.



1 904

Actions en Milieu de Travail (AMT)

ont été réalisées par les équipes de l'APST41 en 2023 au bénéfice de plus de 879 entreprises. 63% de ces AMT relèvent de la prévention primaire.

1/3

du temps des médecins du travail est consacré aux actions en milieu de travail dont des actions de sensibilisation, d'identification et d'évaluation des risques professionnels (ex : ambiances physiques de travail, TMS, RPS, ergonomie « préventive » comme une étude de conception...). Ils s'appuient sur les membres de leur équipe pluridisciplinaire.

NOS ÉQUIPES



13

**INFIRMIÈRES
SANTÉ TRAVAIL**



18

12 ETP

**MÉDECINS DU TRAVAIL
coordonnateurs d'équipe**



25

**SECRÉTAIRES ET
ASSISTANTES MÉDICALES**



5

CONSEILLÈRES SPÉCIALISÉES

Psychologues Santé Travail, Assistante Sociale-Conseillère du Travail, Conseillère en Transition Professionnelle, Conseillère Nutrition et Activité Physique



11

**ERGONOMES, TECHNICIENS
& CONSEILLERS PRÉVENTION**



12

FONCTIONS SUPPORTS

Direction, Gestion Adhérents, Qualité, Informatique, Comptabilité, RH, Communication...

+3 alternantes

MIEUX VOUS CONNAÎTRE...

Afin de définir ses orientations stratégiques de prévention, l'APST41 établit un diagnostic qui s'appuie sur l'analyse des spécificités du territoire, des adhérents et des salariés suivis, des ressources du service et de moyens dont il dispose, mais aussi des priorités définies dans le Plan Régional Santé Travail.

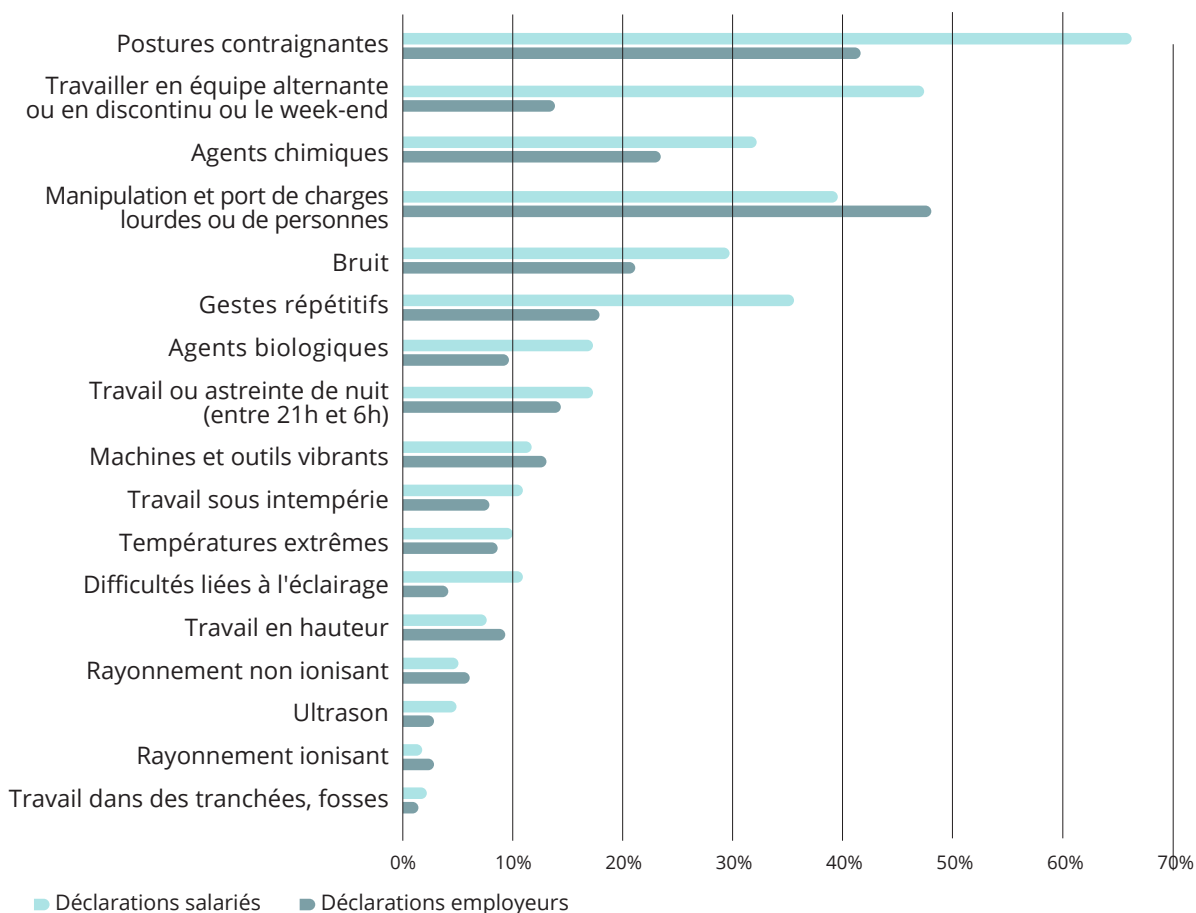
Notre projet de service en découle et permet d'élaborer des actions de prévention adaptées aux besoins spécifiques des entreprises adhérentes.

Le recueil des déclarations des employeurs croisées avec les auto-déclarations des salariés, permet aux professionnels de santé de l'APST41 d'avoir une connaissance affinée et complémentaire des risques professionnels présents dans l'environnement de travail et d'adapter au mieux les actions et moyens de prévention.

REGARDS CROISÉS

EMPLOYEURS - SALARIÉS SUR LES DIFFÉRENTS RISQUES PROFESSIONNELS DÉCLARÉS

Les salariés ont globalement tendance à déclarer des niveaux d'expositions plus élevés que les employeurs. En outre ils déclarent davantage le travail en équipe alternante ou discontinu ou le week-end, les postures contraignantes, les gestes répétitifs et les agents chimiques.



Concernant les Risques Psychosociaux (RPS), 23% des employeurs ayant rempli le questionnaire en mentionnent l'existence.



Santé humaine & action sociale **53%**



Industrie manufacturière **20%**



Hébergement et restauration **20%**



Commerce & automobile **17%**

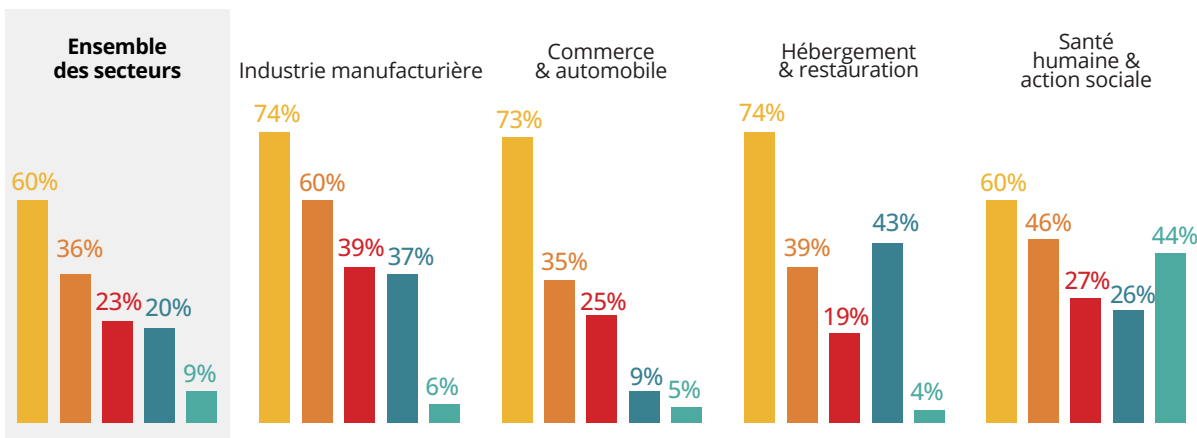
Les visions sont globalement superposables entre salariés et employeurs et on observe que le secteur de l'industrie manufacturière présente des prévalences d'expositions plus importantes que les autres secteurs notamment pour les facteurs physiques et les agents chimiques.

Le secteur de la santé humaine et action sociale est particulièrement exposé aux agents biologiques mais présente également des prévalences d'expositions élevées à l'ensemble des expositions.

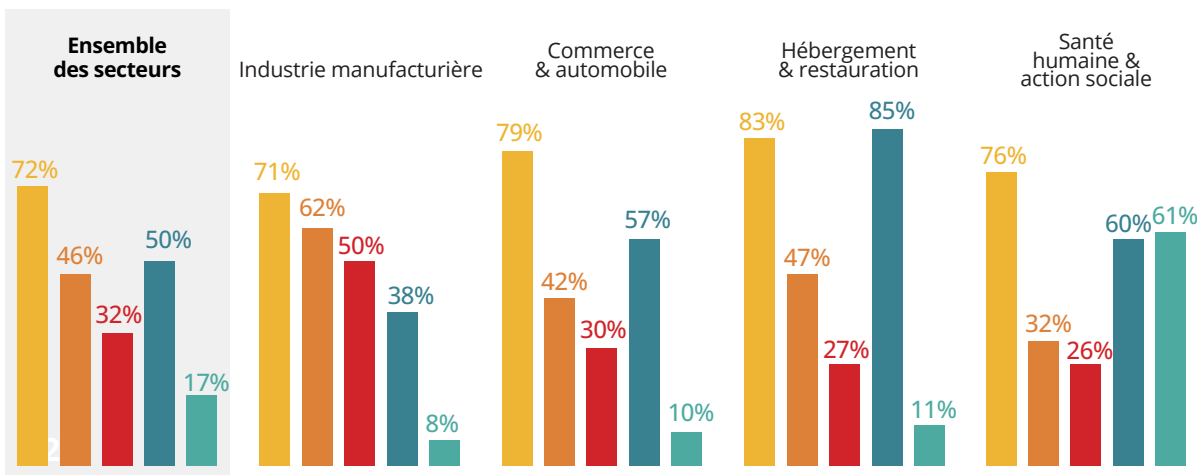


Ces écarts de perception peuvent être des pistes d'actions pour accompagner les employeurs et les salariés au repérage de ces expositions et de leur prise en compte dans la démarche globale de prévention des risques et les sensibiliser sur leurs effets sur la santé ainsi que les moyens de protection existants.

Focus sur les risques professionnels identifiés par les employeurs



déclarés par les salariés



Facteurs biomécaniques Facteurs physiques Agents chimiques Horaires atypiques Agents biologiques

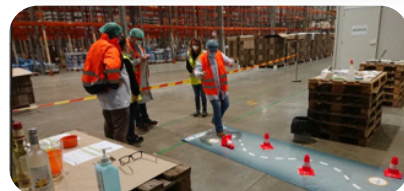
Les risques professionnels liés aux facteurs biomécaniques (60%) et aux facteurs physiques (36%) sont les plus souvent identifiés par les employeurs. Après les facteurs biomécaniques (72%), les horaires atypiques sont les plus déclarés par les salariés (50% contre 20% par les employeurs).



...POUR MIEUX RÉPONDRE À VOS BESOINS

Les équipes de l'APST41 sont engagées au quotidien pour accompagner les adhérents et leurs salariés dans le cadre d'actions de prévention

- ✓ 192 actions de sensibilisation animées par nos équipes, en lien avec :
 - ♦ Le travail sur écran 19
 - ♦ La promotion de la prévention et de la santé au travail 73
 - ♦ Les Risques Psychosociaux (RPS) 13
 - ♦ Le risque routier 23
 - ♦ Les Troubles Musculosquelettiques (TMS) 21
 - ♦ Les addictions 16
 - ♦ L'hygiène de vie (nutrition, activité physique et bien-être) 15
 - ♦ Divers risques professionnels 12
- ✓ 853 études de poste
- ✓ 38 métrologies
- ✓ 93 conseils et essais de matériel



DEVENIR RELAIS DE PRÉVENTION

Lancée en septembre 2023, cette première session de formation « Devenir Relais de Prévention » a permis au terme des 4 modules animés par nos préventeurs, de distinguer les 14 participants et labelliser leur entreprise, au bénéfice de la sécurité et la santé au travail, de leur marque employeur et de leur Responsabilité Sociale d'Entreprise.

Pour plus d'informations et s'inscrire aux prochaines sessions :

relaisprevention41@apst41.fr



Le saviez-vous ?

Les équipes de l'APST41 animent en intra comme en inter-entreprises des actions de formation et de sensibilisation proposées en version café prévention, atelier, escape game, jeux de cartes, afterwork, podcast, webinaire...

Bruit au travail, risque routier, troubles de la santé mentale, gestion du stress, travail sur écran, Premiers Secours en Santé Mentale, risque chimique, hygiène alimentaire, lutte contre la sédentarité, maladie cardio-vasculaire et travail... les thématiques sont variées.

Retrouvez sur le site de l'APST41 les programmes et le calendrier des Rendez-Vous Prévention > apst41.fr



REPÉRER LES RISQUES PROFESSIONNELS POUR MIEUX LES ÉVALUER ; UNE ÉTAPE INCONTOURNABLE DE LA PRÉVENTION PRIMAIRE

3 914 DUERP

sont enregistrés auprès de l'APST41 au 31 décembre 2023

↳ 6 entreprises adhérentes sur 10



L'accompagnement au DUERP, jusqu'au plan de prévention, une des priorités de l'APST41.

i

Le saviez-vous ?

- ✓ L'employeur doit établir son DUERP avec l'outil de son choix, veiller à sa mise à jour et le partager avec son service de prévention et de santé au travail. Les équipes de l'APST41 peuvent conseiller et guider dans l'élaboration ou la mise à jour du DUERP et du plan de prévention qui en découle.
- ✓ L'APST41 propose en offre complémentaire à ses adhérents la possibilité de souscrire à l'outil NOA, une version numérisée du DUERP, accessible via le portail employeur. Cet outil avait été offert en 2021 et 2022, à tous les adhérents de l'APST41 de 2 à 10 salariés.

noa
Votre outil numérique d'évaluation des risques et de Document Unique

- 2 possibilités pour transmettre votre DUERP à l'APST41
 - ↳ directement dans Document de votre Espace « Employeur »
 - ↳ par mail duerp@apst41.fr

Sollicitez nos préventeurs pour la réalisation de votre DUERP !

Au-delà de l'obligation réglementaire, le DUERP est un outil de prévention des risques en entreprise !
En s'inscrivant à l'**Atelier Prévention « Elaborer votre DUERP et votre plan de prévention »**, les participants bénéficieront d'une méthodologie et des outils pour évaluer les risques et de l'accompagnement de nos préventeurs.

Elaborer votre DUERP et votre plan de prévention

Au-delà de l'obligation réglementaire, le DUERP est un outil de prévention des risques en entreprise !

Programme

- Le DUERP et ses évolutions réglementaires
- Méthodologie de réalisation du DUERP
- Kit outils proposés par l'APST41 pour réaliser votre DUERP
- Planifier en main et amorce de la réalisation du DUERP
- Des propositions d'accompagnement et de solutions en lien avec votre thématique : visite en entreprise, conseils, outils, plan de prévention.

Informations diverses

- Méthodologie : diaporama, échanges et quiz
- Inclus dans l'offre sociale de services
- Contact : DUERP@apst41.fr
- Calendrier : 2024

Inscrivez-vous ici !

www.apst41.fr

QR code and social media icons (Twitter, LinkedIn, Facebook, YouTube) are also present.

Une démarche de prévention globale efficace reprend les 3 niveaux de prévention et donne la priorité à la prévention primaire.

PRÉVENTION PRIMAIRE

anticiper
supprimer
réduire

PRÉVENTION SECONDAIRE

corriger
diminuer
protéger

PRÉVENTION TERTIAIRE

soutenir
accompagner
adapter

INFORMER, SENSIBILISER, CONSEILLER SUR DES RISQUES CIBLÉS POUR AGIR EN PRÉVENTION



Nous nous employons à construire des actions ciblées. Selon les secteurs d'activités et les métiers exercés, les risques professionnels et leurs possibles impacts sur la santé sont différents.

L'APST41 se questionne pour accompagner vos politiques et actions de prévention au regard des éléments recueillis tout au long de votre adhésion.

22 214 PLAQUETTES transmises aux salariés dans leur « Espace personnel » lors de leur visite médicale et/ou de leur entretien avec les conseillères spécialisées (psychologues, assistante sociale...)

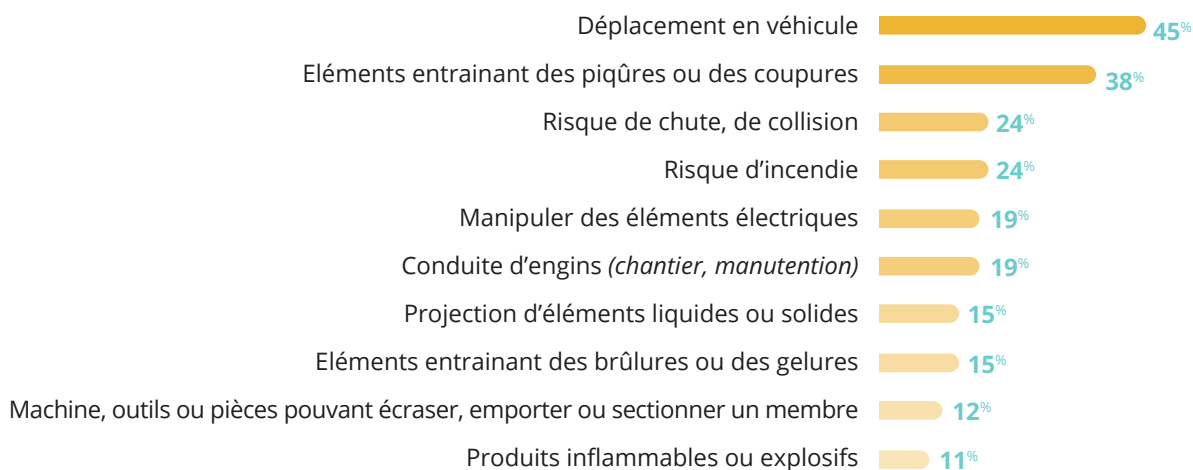
Près de **60 SUPPORTS DE COMMUNICATION** (flyers, affiches, vidéos) sont téléchargeables sur www.apst41.fr

Plus de **20 PROGRAMMES** proposés dans le catalogue de « Nos Rendez-Vous Prévention » inter-entreprises

15 NEWSLETTERS d'actualités et d'informations
Plus de **200 POSTS** sur les réseaux sociaux

LE RISQUE D'ACCIDENT

Près de **7 employeurs sur 10** mentionnent un risque qui pourrait engendrer un accident :



FOCUS RISQUE ROUTIER

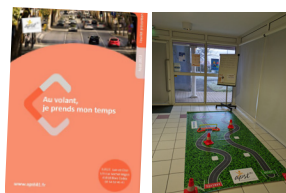
Une action de sensibilisation sur le risque routier professionnel sera déployée dans le Loir-et-Cher au travers du 4^{ème} Plan Régional Santé-Travail auquel participe l'APST41.



En 2023,

200

salariés ont été formés au risque routier et ses principaux facteurs de risques : vitesse, alcool, stupéfiants, médicaments, fatigue, défaut d'attention, distracteurs et sensibilisation à la démarche d'éco-conduite.





LE RISQUE CHIMIQUE

23%

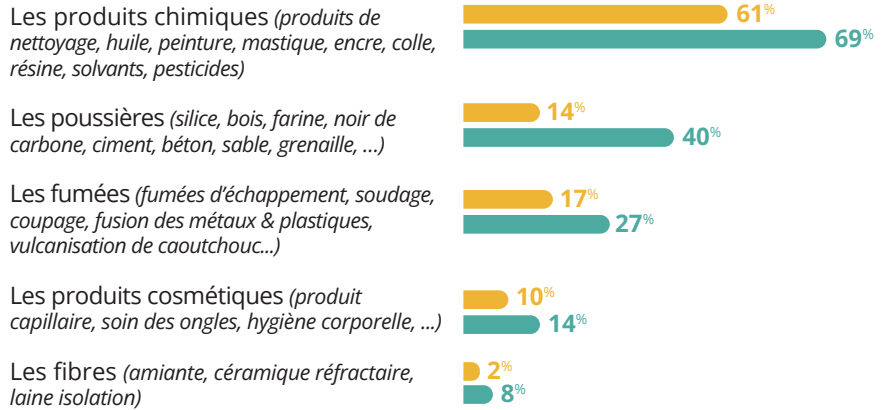
d'employeurs et

32%

de salariés déclarent une exposition à un agent chimique.

 employeurs
 salariés

Les expositions les plus citées concernent :



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SOUDURE

La 2nde édition du Championnat de France de Soudure s'est déroulée les 26 et 27 mai 2023 à Vierzon.

Evènement pendant lequel les Services de Prévention et de Santé au Travail de la région Centre-Val de Loire, la DREETS et la CARSAT ont échangé avec les professionnels et les visiteurs, et participé à la conférence-débat "Sécurité et fumées de soudage".

L'APST41 VOUS ACCOMPAGNE !

- > Aide à l'évaluation du risque chimique avec le logiciel SEIRICH www.seirich.fr
- > Évaluation de l'exposition aux polluants atmosphériques
- > Réalisation d'études métrologiques
- > Conseils en équipements et protections
- > Analyse des Fiches de Données de Sécurité (FDS)

SITES UTILES

seirich.fr | inrs.fr
ameli.fr/loir-et-cher/entreprise/sante-travail/risques/risques-chimiques-entreprise
centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/risque-chimique

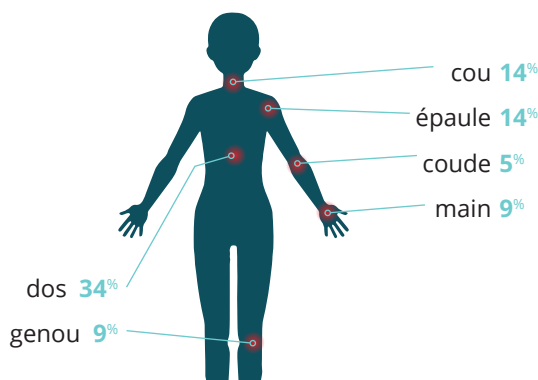
Qu'est ce qu'une Fiche de Données de Sécurité (FDS) ?

Un document réglementaire rédigé et remis obligatoirement par le fournisseur avec chaque produit chimique que vous achetez et que vous utilisez dans votre entreprise. Cette fiche contient les informations relatives aux risques et dangers liés à l'emploi du produit pour la santé et l'environnement, aux moyens de protection individuels et collectifs et aux mesures et précautions à prendre en cas d'urgence, lors de sa manipulation, du stockage...

Ce document peut également proposer des produits moins dangereux dits de substitution.

Pour mieux comprendre et interpréter ces FDS, inscrivez-vous à notre atelier prévention : « Le cocktail du risque chimique »

LES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS)



48% des salariés déclarent, au moment de leur visite médicale ou dans les 2 semaines précédentes, être concernés par la présence de douleurs ostéoarticulaires au niveau du rachis (*cou / dos*), des membres supérieurs (*épaule / coude / main*) ou des genoux.

Pour **1/3** des salariés, ces douleurs se situent au niveau du dos.

Sur l'année 2023, l'APST41 a mené diverses actions en faveur de la lutte contre les TMS :

269

études ergonomiques individuelles

91

prêts de matériel

39

études ergonomiques collectives

29

conseils en achat de matériel et en aménagement de poste/locaux

20

sensibilisations au travail sur écran

13

sensibilisations

Nos ateliers de sensibilisation

3 Ateliers Prévention sur les TMS

- Mieux comprendre pour mieux agir
- Concevoir la ligne de production de demain
- Bien-être au travail un levier pour allier performance et motivation

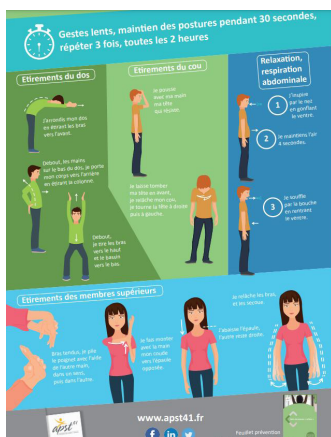
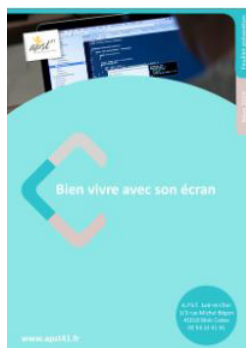


Le saviez-vous ?

- ✓ Les pauses dites « actives » sont des périodes au cours desquelles peuvent être exécutés des exercices d'étirement et de respiration.

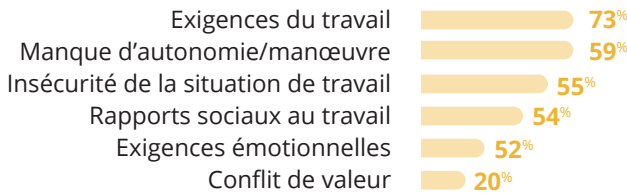
Des exercices simples, discrets et efficaces pour

- éviter la fatigue physique, visuelle ou mentale
- maintenir le tonus musculaire et la posture
- diminuer le stress
- augmenter le niveau de concentration et améliorer la productivité.

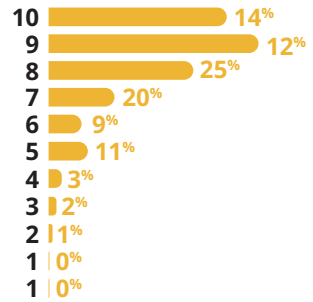


LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

Les réponses des salariés montrent que ces derniers sont davantage concernés par les expositions en lien avec les exigences du travail (73%) et le manque d'autonomie et de marges de manœuvre (59%). L'insécurité de la situation de travail (55%), les rapports sociaux au travail (54%) et les exigences émotionnelles (52%) restent non négligeables.



De manière générale, **82%** des salariés se sentent satisfaits à très satisfaits dans leur travail (échelle de 6 à 10) :



LE BURN-OUT : LE MAL DE NOS SOCIÉTÉS

Médecins du travail, psychologue clinicienne du travail et ergonome de l'APST41 ont été interviewés dans le cadre d'un documentaire sur la prévention du syndrome d'épuisement professionnel. Ce reportage, réalisé par France 3 Centre-Val de Loire, a été diffusé le 12 avril 2023.



Nos ateliers de sensibilisation

Des Ateliers Prévention sur les Risques Psychosociaux et une formation animés par les psychologues du travail de l'APST41

- > RPS : Et si on jouait carte sur table ?
- > RPS : Venez sauver Monsieur S. CAPEGAME !
- > Ça sert à qui et à quoi une psychologue dans un service de santé au travail ?
- > Prévenir les agissements sexistes et violences sexuelles au travail
- > Qu'est-ce que la santé mentale ? Qu'est-ce qu'un trouble psychique ?
- > La santé mentale - Trucs et astuces pour aller bien !
- > Premiers Secours en Santé Mentale (offre complémentaire)



À CONSULTER



Guide Ressources sur les RPS

Feuillet Prévention « Incivilités et violences du public au travail »

apst41.fr/nos-feuillets-prevention





Axe 2



**Assurer le suivi individuel
de l'état de santé de
l'ensemble des salariés**



GARANTIR L'EFFECTIVITÉ DU SERVICE, NOTRE PRIORITÉ



L'APST41 met en adéquation ses ressources médico-techniques et son organisation afin d'assurer le suivi de l'ensemble des salariés du territoire tant pour les visites aléatoires que les visites systématiques.

i

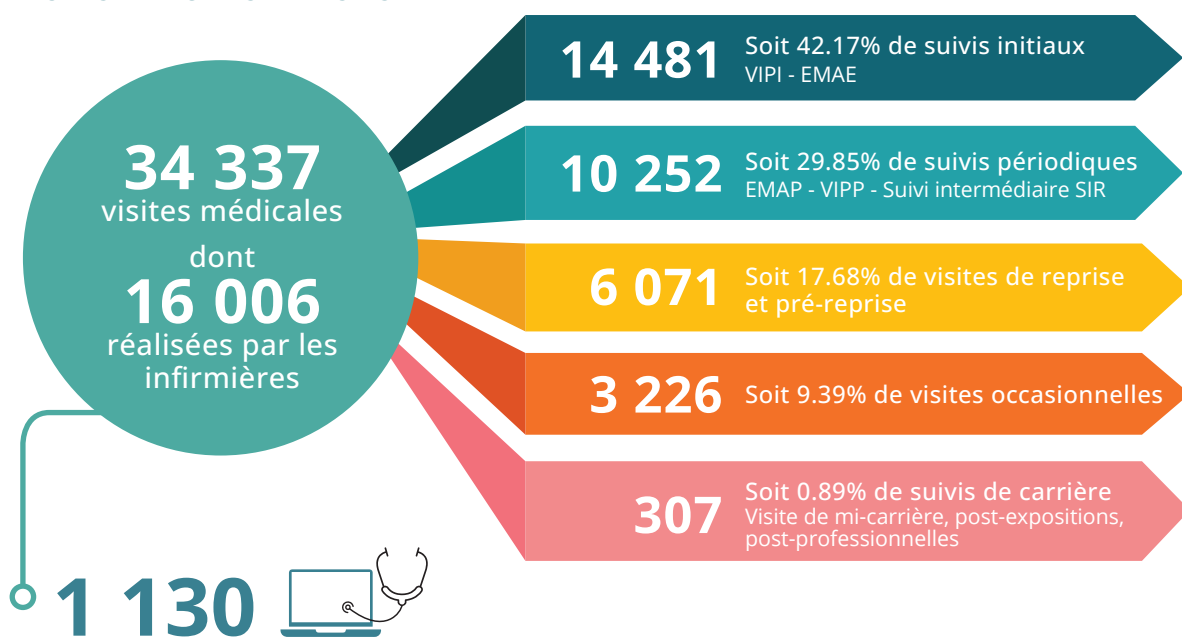
Le saviez-vous ?

- ✓ Salariés comme employeurs peuvent solliciter une visite à tout moment auprès du service de prévention et de santé au travail

RÉPARTITION DES SALARIÉS SUIVIS

63.2 % en Suivi Individuel (sans risque particulier)	26.5% en Suivi Individuel Renforcé (risques professionnels particuliers définis par le Code du Travail)	10.3% en Suivi Individuel Adapté (Handicap, - de 18 ans, invalidité...)
---	--	--

RÉPARTITION DES VISITES MÉDICALES RÉALISÉES



visites en téléconsultation

Cette plateforme de téléconsultation sécurisée et intégrée au logiciel métier, permet aux salariés d'effectuer leur visite médicale en distanciel et transmettre facilement leurs documents médicaux aux professionnels de santé en amont ou au cours de la visite.

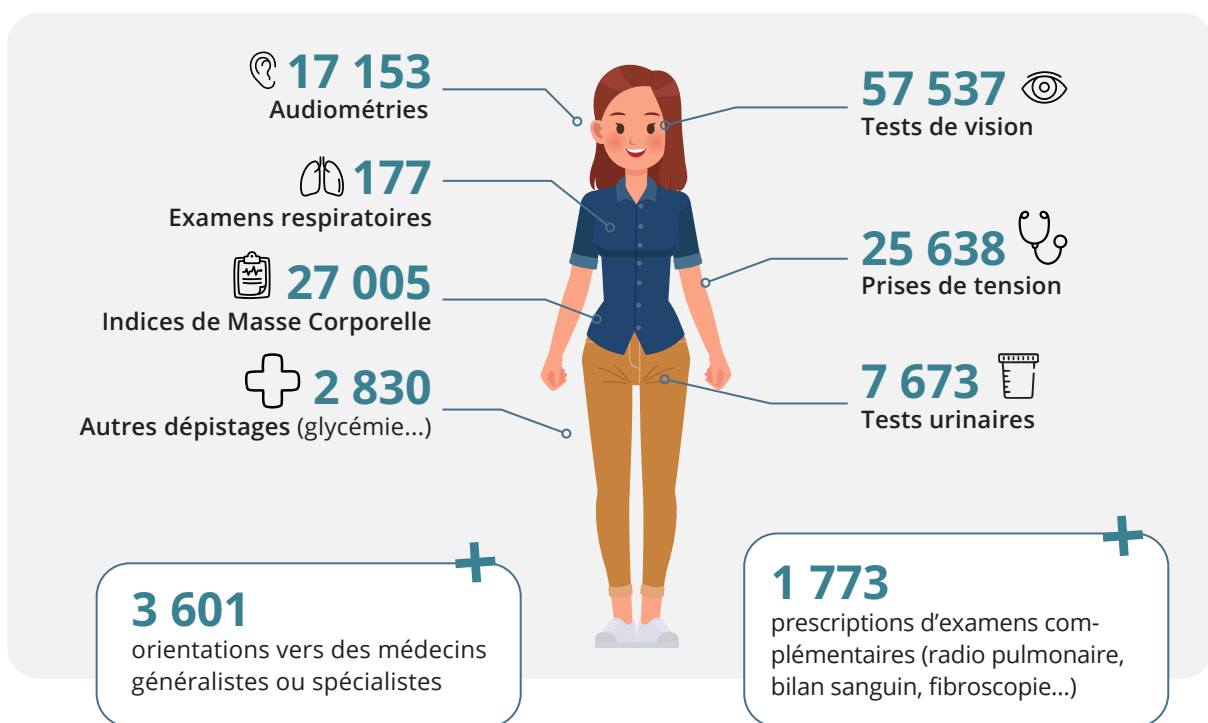
VIPI : Visite d'Information et de Prévention Initiale
EMAE : Examen Médical d'Aptitude à l'Embauche
EMAP : Examen Médical d'Aptitude Périodique
VIPP : Visite d'Information et de Prévention Périodique
SI : Suivi Individuel
SIR : Suivi Individuel Renforcé
SIA : Suivi Individuel Adapté

Nos professionnels de santé (médecin du travail et/ou infirmière santé travail) et nos assistantes médicales réalisent les examens complémentaires lors des visites médicales. La traçabilité des données de ces examens de dépistage dans le Dossier Médical Santé Travail (DMST) du salarié permet de :





- > suivre et s'assurer de l'état de santé général du salarié (tension, audition, vision, albumine...),
- > détecter d'éventuelles pathologies et orienter vers les médecins généralistes et spécialistes,
- > prescrire directement d'autres examens complémentaires (bilan sanguin, ECG, radiographie...),
- > vérifier la compatibilité avec l'activité professionnelle du salarié,
- > les conseiller et les sensibiliser sur les risques en lien avec la santé au travail.

PRÉVENTION = DÉPISTAGE

137 953 examens de dépistage réalisés en 2023 par nos professionnels de santé



POURQUOI CES EXAMENS LORS DES VISITES MÉDICALES DU TRAVAIL ?

-  **Les audiométries** > tester l'acuité auditive et détecter les troubles de l'audition dont l'origine peut être génétique, professionnelle ou liée à une pathologie.
-  **Les tests urinaires** > rechercher selon les indicateurs, le diabète, des risques d'infection ou d'atteinte rénale (*en lien avec certains produits chimiques*), au foie, à la vessie...
-  **Les tests de vision** > identifier les troubles de la vue et adapter les corrections actuelles (*travail sur écran, conduite d'engins...*)
-  **La prise de tension** > mesurer la pression artérielle et prévenir les risques de maladies graves (*atteintes neurologiques et/ou cardiovasculaires*)

Selon la personne, son poste de travail et les expositions professionnelles, certains examens sont recommandés voire obligatoires et conditionnent l'aptitude au poste de travail.

UNE BONNE HYGIÈNE DE VIE AU TRAVAIL POUR UNE MEILLEURE SANTÉ AU TRAVAIL

Au cours de leur vie, les travailleurs vont être concernés par des risques ou des pathologies relevant de multiples facteurs professionnels ou non, sur lesquels il convient d'agir de manière cohérente et coordonnée.

En ce sens, l'APST41 contribue à la réalisation d'objectifs de santé publique en lien avec le travail. À cela s'ajoute des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail.

Certaines données recueillies via le questionnaire de pré-visite connectée permettent de mieux connaître les différents habits de vie dont certains peuvent avoir des répercussions sur la santé et

la sécurité des salariés concernés mais aussi sur celles de leur entourage professionnel (alcool, médicaments psychotropes, cannabis...).

La survenue de conduites addictives peut aussi être en lien avec des conditions de travail. Pour cela, l'employeur doit identifier ce risque dans le DUERP et mettre en place une démarche de prévention collective en complément d'une prise en charge individuelle des salariés. Il peut s'appuyer sur les compétences d'un préventeur de l'APST41.



Les salariés consomment assez souvent / fréquemment ou quotidiennement



CAFÉ / THÉ
67%



TABAC
31%



ALCOOL
10%



MÉDICAMENTS
5%



CANNABIS
ou autre drogue
1%

Indice de Masse Corporelle (IMC) des salariés

47%
corpulence normale
(IMC inférieur à 25)

31%
surpoids
(IMC entre 25 et 30)

22%
obésité
(IMC supérieur à 30)

Qualité du sommeil

65% des salariés estiment bien dormir.

- Pour les salariés qui dorment mal, près de la moitié estime que :
- › le travail a des conséquences sur la qualité de leur sommeil
 - › la qualité de leur sommeil impacte leur activité professionnelle.



L'APST41 contribue à l'éducation à la santé, favorise le lien santé au travail et santé publique et réalise des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail.

En 2023, près de **423** salariés ont été sensibilisés à l'hygiène de vie au travail (sensibilisations collectives sur la nutrition, les addictions, ...) par nos préventeurs.

L'APST41 propose également une sensibilisation aux bienfaits de l'activité physique en lien avec la santé au travail.



Les effets positifs d'une activité sportive sur la santé physique et mentale, sont reconnus et plus particulièrement pour les salariés ayant des métiers sédentaires. Plus de la moitié des salariés interrogés déclarent exercer une activité extra-professionnelle et une majorité pratique également une activité physique régulière (plus d'une fois par mois pour 57% d'entre eux).

PROPOSER UN SUIVI ET DES ACTIONS DE PRÉVENTION ADAPTÉES AUX SALARIÉS INTÉRIMAIRES

Le travail temporaire dans le Loir-et-Cher en 2021

4 971

emplois équivalents temps plein (EETP)

+ 760

par rapport à 2020

soit

+ 18%

L'intervention de l'APST41 en 2023

2 246

salariés intérimaires vus en visite

1 856

ont rempli le questionnaire de pré-visite connectée

soit **83%**

des salariés intérimaires vus en visite d'embauche ou périodique

Les secteurs professionnels faisant le plus appel à l'intérim, parmi ceux suivis par l'APST41, sont :



Transport et entreposage



Fabrication de denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac



Commerce

Pourquoi les salariés intérimaires nécessitent une prise en charge spécifique ?





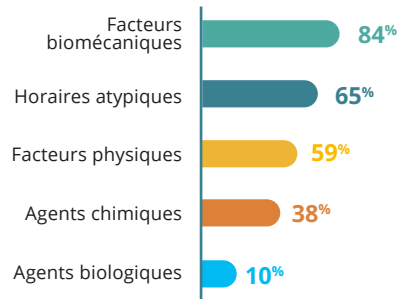
Les salariés intérimaires nécessitent une prise en charge adaptée au regard de leur statut spécifique et complexe. En raison des changements fréquents

de postes et d'entreprises utilisatrices, ils sont soumis à de nombreux risques professionnels et sont plus exposés aux accidents du travail.

Risques professionnels auxquels ils sont exposés

Les intérimaires sont plus concernés que l'ensemble des salariés par les risques psychosociaux du fait de l'insécurité de la situation de travail, justifiée par la précarité des contrats de travail. Ces salariés présentent également moins d'autonomie et de marges de manœuvres, et se sentent moins reconnus par l'entourage professionnel que l'ensemble des salariés.

Les salariés intérimaires déclarent consommer **moins de**  que l'ensemble des salariés, ils consomment cependant **plus de** 



L'APST41 poursuit sa réflexion et son action pour mieux identifier et assurer le suivi médical des salariés intérimaires.

En 2023, l'APST41 a :

- > mobilisé du temps médical supplémentaire pour renforcer le suivi des intérimaires
- > organisé des réunions à destination des agences d'intérim
- > mené des actions de prévention sur les « 4 piliers de la pleine santé » à savoir la nutrition, le sommeil, la gestion des émotions et l'activité physique.





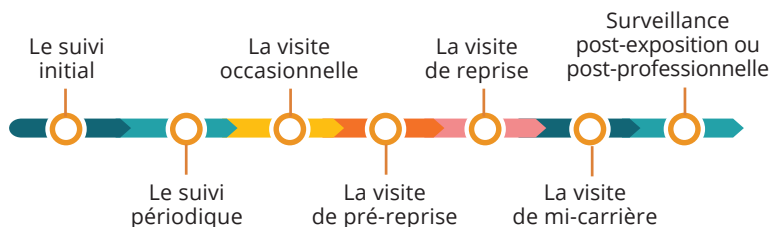
Axe 3

**Repérer et accompagner
les salariés en risque
de désinsertion
professionnelle**

MIEUX REPÉRER ET ÉVALUER LE RISQUE DE DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE POUR AGIR PRÉCOCEMENT

L'APST41 assure le suivi de vos salariés tout au long de leur vie professionnelle grâce aux différentes visites médicales afin de :

- ✓ repérer de manière précoce toute situation pouvant évoluer vers une perte d'emploi pour des raisons médicales
- ✓ favoriser le maintien en emploi, sans rupture dans leur parcours professionnel



De nombreux facteurs qu'ils soient personnels (*sexe, âge, antécédents,...*), professionnels (*conditions de travail, ancienneté,...*) ou de santé (*pathologies, handicap,...*) peuvent influencer le parcours professionnel des salariés.

5% des salariés ayant rempli le questionnaire précisent bénéficier de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (*et 90% d'entre eux en ont informé leur employeur*), et **4%** d'être en affection longue durée (*et 46% d'entre eux en ont informé leur employeur*).

Les arrêts de travail, particulièrement s'ils se répètent, peuvent être des signaux d'alerte. Les connaître au plus tôt et en comprendre les causes permet de limiter les difficultés à la reprise et les risques de sortie d'emploi.

Informez nos services des arrêts de vos salariés supérieurs à 30 jours !

35 056 décisions médicales

ont été rendues en 2023 par nos professionnels de santé.

89.6% attestent « la compatibilité de l'état de santé du salarié à son poste » soit **90% des salariés vus en visites en 2023**

8.8 % des décisions nécessitent des mesures individuelles (*aménagement de poste, prêt de matériel,...*) pour **8.3% de travailleurs**

1.6 % relèvent d'un « avis d'inaptitude » délivré à 561 personnes

Ces actions sont complétées par des études ergonomiques collectives et des sensibilisations aux risques professionnels et à la Prévention de la Désinsertion Professionnelle.

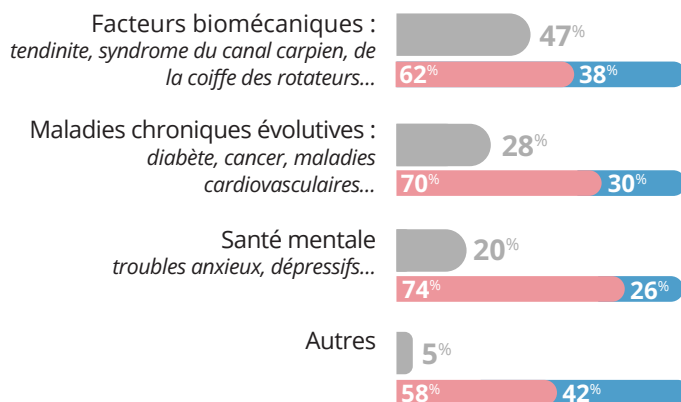
191
études
ergonomiques
individuelles

Concilier activité professionnelle et problème de santé peut s'avérer impossible dans certains cas : l'inaptitude au poste de travail a concerné 1.7% des salariés vus en visite médicale en 2023, répartis en :

63% Femmes | **37% Hommes**

Les personnes « reconnues inaptes » sont sur-représentées dans la tranche d'âge **50 - 60 ans** et la catégorie «**Employé-Ouvrier**» (81%).

RÉPARTITION DES CAUSES D'INAPTITUDE



ACCOMPAGNER LE MAINTIEN EN EMPLOI DE VOS SALARIÉS GRACE À NOTRE CELLULE PDP



L'APST41 a mis en place une cellule composée de médecins du travail, infirmières santé travail, assistante sociale du travail, psychologue clinicienne du travail, ergonomes, chargée de maintien en emploi... Leur expertise permet d'accompagner salariés et employeurs dans la mise en place d'actions spécifiques individuelles et collectives au bénéfice du maintien dans l'emploi.

Employeur, vous...

- > ne savez pas comment accompagner votre salarié compte-tenu de ses problèmes de santé ?
- > avez besoin d'être guidé dans l'aménagement de l'activité professionnelle de votre salarié ?
- > souhaitez maintenir les compétences du salarié en difficulté ?

La cellule Maintien En Emploi propose des solutions adaptées à chaque situation :

- ✓ Évaluation à la reprise du poste
- ✓ Aménagement technique et organisationnel
- ✓ Reclassement interne ou externe
- ✓ Reconversion professionnelle
- ✓ Bilan de compétences
- ✓ Projet de formation et de transition professionnelle
- ✓ Création ou reprise d'entreprise
- ✓ Accompagnement psychosocial
- ✓ Consolidation de la situation de retour en emploi
- ✓ Actions de sensibilisation collectives
- ✓ Orientation vers des structures partenaires

L'enjeu est bien de proposer au plus tôt, un suivi adapté à chaque entreprise et chaque salarié par le déploiement de dispositifs, y compris ceux de la réorientation professionnelle lorsque le maintien dans l'emploi est impossible.

INDICE DE RISQUE DE DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

Le médecin du travail peut attribuer dans le Dossier Médical Santé Travail du salarié un Indice de Risque de Désinsertion Professionnelle (IRDP) qui tient compte de l'ensemble des informations liées à sa santé et à son environnement général.

Objectifs de cet IRDP

- > Détecter et suivre plus précocement un salarié pour qui il existe un risque de désinsertion professionnelle avéré.
- > Identifier les entreprises fortement concernées par cette problématique.



La mission de la cellule est d'accompagner les entreprises et leurs salariés en risque de désinsertion professionnelle dans le but d'éviter la rupture du parcours professionnel et de favoriser le maintien et/ou le retour à l'emploi. **Son champ d'actions investit 3 axes.**

AXE STRATÉGIQUE

- > Développement de partenariat avec des acteurs externes du maintien en emploi : Assurance maladie, PÔLE EMPLOI, CAP EMPLOI 41, MDPH...
- > Conduite de projets novateurs à titre expérimental : médiation...

AXE COLLECTIF

- > Organisation d'actions collectives auprès des entreprises : sensibilisations, escape game, relais maintien en emploi dans les entreprises
- > Mise en place de démarches de repérage dans les entreprises et secteurs professionnels générateurs de situation de désinsertion professionnelle.

AXE INDIVIDUEL

- > Accompagnement individuel des salariés concernés par le risque de perte d'emploi : entretien, proposition de dispositifs et solutions spécifiques, aménagement de poste et/ou de l'activité, coordination des dossiers avec les partenaires...

cellulepdp@apst41.fr
02 54 52 86 57

DES COMPÉTENCES ET DES DISPOSITIFS POUR ACCOMPAGNER LE PARCOURS DE MAINTIEN EN EMPLOI, DANS OU HORS DE L'ENTREPRISE

L'APST41 a renforcé ses équipes en se dotant de compétences spécialisées qui interviennent particulièrement dans le cadre d'actions de maintien dans ou en emploi, ceci depuis plusieurs années :



2 psychologues Santé Travail

évaluent et préviennent les RPS pour préserver la santé mentale des salariés : accompagnements au maintien dans/en emploi, sensibilisations, préconisations et mises en place d'actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail, ...

269

entretiens réalisés en 2023



1 assistante sociale du travail

conseille sur la mise en place d'actions de maintien dans l'emploi notamment les salariés les plus vulnérables et/ou en situation de handicap : information sur les droits sociaux, accompagnement dans les démarches administratives, entretien motivationnel, ...

387

entretiens réalisés en 2023



1 conseillère en transition professionnelle

contribue à l'employabilité des salariés en les accompagnant dans leur réflexion et l'élaboration d'un nouveau projet professionnel : exploration des pistes de reconversion professionnelle, information et orientation vers les dispositifs de formation...

120

entretiens réalisés en 2023

ESCAPE GAME

Un **Escape Game** sur la thématique du maintien dans l'emploi a été créé par les ergonomes de l'APST41 permettant ainsi d'informer et sensibiliser les employeurs et les salariés sur les facteurs de risque et l'importance d'un repérage précoce des situations.

En 2023, 11 entreprises ont inscrit leurs collaborateurs à cet atelier. Au travers d'énigmes et d'épreuves, 25 personnes ont mis en pratique leurs connaissances sur le maintien en emploi.



2 clics pour découvrir le programme et s'inscrire !



EN PROJET POUR 2025

« Intégrez le réseau de Relais Maintien En Emploi »

Dans une approche participative, ludique et engageante, la démarche créée et animée par les équipes de l'APST41 se déroule en 4 modules de formation !

1. **Qu'est-ce que la PDP ?** Définition, enjeux, données, facteurs de risques...
2. **Identification et communication efficace**
Repérage des situations à risques, grille de lecture, traitement de l'information et des indicateurs, communication, connaissance des acteurs...
3. **Mise en place d'un plan d'action**
Cas pratiques, échanges
4. **Présentation des travaux et discussion** –
Evaluation et Remise du diplôme

L'objectif est de créer un réseau de relais au sein des entreprises adhérentes afin que ces dernières puissent être pleinement actrices et agir le plus précocement possible.

ZOOM SUR CERTAINS DISPOSITIFS DE MAINTIEN EN EMPLOI

L'ESSAI ENCADRÉ

OBJECTIF

Favoriser le retour à l'emploi des salariés en arrêt de travail en testant leur capacité à reprendre leur poste ou à en occuper un nouveau s'ils ne peuvent plus exercer leur emploi actuel pour des raisons de santé.

QUAND ?

L'essai encadré se déroule obligatoirement pendant l'arrêt de travail. Il peut durer 14 jours ouvrables, fractionnables si besoin, et est renouvelable 1 fois.

L'essai encadré est soumis à l'accord du :

- › Médecin du travail
- › Médecin-conseil de l'Assurance Maladie
- › Médecin traitant du salarié

LE RENDEZ-VOUS DE LIAISON

OBJECTIF

- › Maintenir un lien entre employeur et salarié en arrêt d'une durée > à 30 jours.
- › Informer le salarié des différents dispositifs pouvant faciliter son retour au travail.

POUR QUI ?

Organisé à l'initiative du salarié ou de l'employeur, avec la possibilité d'y associer le Service de Prévention et de Santé au Travail.

Ce rendez-vous n'est ni un rendez-vous médical, ni obligatoire pour le salarié.

LA CONVENTION DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE

OBJECTIF

Aider le salarié à se réadapter ou à se former à un nouveau métier si des raisons de santé l'empêchent d'exercer son emploi actuel.

Ce contrat est conclu, pour une durée déterminée, entre l'employeur, le salarié et la Sécurité Sociale. Il est assorti d'une rémunération et d'une formation.

POUR QUI ?

- › Salariés reconnus travailleurs handicapés
- › Travailleurs déclarés inaptes ou pour lesquels le médecin du travail a identifié, dans le cadre de l'examen de pré-reprise, un risque d'inaptitude.

LE PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

OBJECTIF

Financer les formations certifiantes, éligibles au Compte Personnel de Formation, pour permettre au salarié de changer de métier ou de profession.

QUAND ?

Au cours du contrat de travail.

Pour bénéficier de ce droit à congé et du maintien de sa rémunération pendant la durée de la formation, le salarié doit soumettre son dossier à une commission, demander l'accord à son employeur pour absence et justifier de certaines conditions d'accès et d'éligibilité (ancienneté...).

LA MÉDIATION

Ce processus volontaire et confidentiel permet de rétablir la communication et améliorer le dialogue dans l'objectif de résoudre une situation « conflictuelle » au sein de l'entreprise et faciliter le maintien en emploi du collaborateur.

Le dispositif de médiation est basé sur l'intervention d'un médiateur certifié, neutre, indépendant et impartial. L'APST 41 propose cette démarche de médiation à ses adhérents dans le cadre d'un projet expérimental en partenariat avec CAP EMPLOI 41 (pour un travailleur en situation de handicap) et le soutien de la DREETS Centre Val de Loire*.

*Soutien financier pour toute entreprise de - de 20 salariés.

POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATIONS SUR CES DISPOSITIFS, CONTACTEZ LA CELLULE PDP

cellulepdp@apst41.fr
02 54 52 86 57

La santé ça se travaille !

Pour retrouver toute notre actualité et l'ensemble des informations concernant votre adhésion, notre offre de services, nos actions de formation et de sensibilisation, nos bilans annuels d'activité...

- Connectez-vous sur www.apst41.fr
- Abonnez-vous à notre page LinkedIn et Facebook
- Recevez la newsletter de l'APST41 en vous inscrivant par mail à communication@apst41.fr
- Ecoutez sans modération les épisodes de nos podcasts « La santé, ça se travaille » où employeurs comme salariés apportent leurs témoignages en lien avec la prévention, la santé, le maintien en emploi...
- Inscrivez-vous à nos Ateliers et nos Rendez-Vous Prévention pour actualiser vos connaissances et vous accompagner dans la mise en place d'actions améliorant les conditions de travail dans votre entreprise
- Consultez et téléchargez nos supports (flyer, affiche, vidéo) !



apst41.fr/nos-feuillets-prevention